



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DMSOI



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

DIRECTION DE LA MER SUD OCEAN INDIEN

Edition Avril 2024

Mot du directeur

La direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI) est un service déconcentré de l'Etat intervenant au service de la mer et de ses usagers dans les eaux de la zone Sud océan Indien.

Elle est chargée du pilotage des politiques maritimes relevant du secrétariat d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité, et participe à la coordination de l'ensemble des politiques de l'Etat en mer et sur le littoral.

Placée sous l'autorité du préfet de La Réunion, préfet de région, préfet de zone de défense et délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer, elle est également à la disposition fonctionnelle du préfet administrateur supérieur des territoires des Terres australes et antarctiques françaises.

Les enjeux auxquels les femmes et les hommes de la DMSOI tâchent de répondre chaque jour sont à la fois nombreux et sensibles.

En effet, la DMSOI intervient dans un environnement territorial et régional marqué par de forts enjeux maritimes. La place de la zone indopacifique dans l'économie mondiale est prépondérante et la sensibilité stratégique de cet espace caractérisé par sa forte dimension maritime apparaît chaque jour davantage.

Dans une région où se regroupent avec La Réunion et Mayotte plus d'un million de citoyens français, l'économie bleue occupe une place essentielle. Elle participe à la structuration sociale de ces territoires insulaires confrontés à des défis spécifiques, parmi lesquels ceux de l'autonomie alimentaire et énergétique.

Les « filières bleues » dans toute leur variété (transport maritime, pêche maritime, activités récréatives en mer, énergies marines...) constituent des gisements importants d'emploi et de développement, ce qui justifie une action forte des pouvoirs publics qui mobilisent différents moyens d'intervention nationaux comme européens, et accompagnent le développement économique et social des filières professionnelles comprenant notamment le déploiement d'une offre de formation adaptée aux besoins.

Les activités scientifiques irriguent les territoires français de la zone Sud océan Indien, en particulier ceux des terres australes et antarctiques françaises et des îles éparses. La connaissance constitue une richesse qui doit être mise en commun pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie intégrée et partagée pour la mer et le littoral à l'échelle du bassin Sud océan Indien.

Le développement social et économique implique la mise en place d'une action performante de contrôle des usages permettant à la fois de réguler les usages et d'affirmer la souveraineté de la France sur la bande côtière et à terre, ainsi qu'en zone hauturière. Un développement équilibré ne peut en effet s'envisager que dans un contexte présentant un haut niveau de sécurité maritime permettant de prévenir les risques pour les gens de mer et pour l'environnement marin et côtier. La sécurité des routes maritimes du Sud de l'océan Indien constitue un enjeu majeur non seulement pour l'économie mondiale, mais aussi pour le positionnement des Etats qui y exercent des prérogatives de souveraineté territoriale. Ceci est particulièrement le cas de la France au titre de La Réunion, de Mayotte, des Îles Éparses et des Îles australes des TAAF. Autour de ces territoires, les zones sous souveraineté ou sous juridiction française de l'océan Indien représentent 2,8 millions de km², soit le quart des zones économiques exclusives françaises.

Afin de répondre au mieux à l'ensemble de ces enjeux et de garantir le bon usage des ressources dont elle dispose, la DMSOI s'est engagée dans une démarche de projet de service qui s'est étalée sur un peu plus d'un semestre (septembre 2023 à avril 2024).

Menée en concertation avec les agents du service, cette démarche a permis de poser un cadre d'action et d'organisation pour agir le plus efficacement possible au bénéfice du secteur maritime en s'appuyant sur le savoir-faire des agents du service.

Nicolas LE BIANIC
Le Directeur de la mer

Sommaire

Pages

La DMSOI

2

Accompagner les usagers de la mer et leurs projets

4

Régulation et surveillance des usages

6

Le soutien économique des marins et projets maritimes

7

La sécurité des navires

9

La sécurité en mer

10

La signalisation maritime / La lutte contre les pollutions marines

12

Moments forts de la DMSOI

14

Organigramme

18

LA DMSOI

Direction de la Mer Sud Océan
Indien

Créée en 2010 (décret 2010-1582) pour:

- Conduire, dans son ressort géographique et sous l'autorité du préfet compétent, les politiques de l'État en matière de **développement durable de la mer**, de **gestion des ressources marines** et de **régulation des activités maritimes**,
- Coordonner, en veillant à leur cohérence, les politiques de **régulation des activités exercées en mer et sur le littoral**



Où? 3 sites, au Port

SIÈGE DE LA
DMSOI



CROSS SOI



Phares et Balises -
POLMAR

Accompagner les usagers de la mer et leurs projets

L'accueil du public

- **Accompagnement** des marins professionnels tout au long de leur carrière
- **Francisation et enregistrement** des navires professionnels et de plaisance
- **Validation** des sessions d'examens aux permis de conduire les navires de plaisance
- **Accompagnement** des usagers de la mer vers la dématérialisation



4 959 navires immatriculés à la Réunion et aux TAAF

240
pêche

32
transport

4687
plaisance

1048 marins professionnels à la Réunion

169
au commerce
(dont 5 marins
étrangers)

879
à la pêche
(dont 68
marins
étrangers)

417 inscrits en formation maritime en 2023

78
en formation
initiale

339
en formation
continue

La formation professionnelle maritime

- **Agrément des formations et délivrance des titres de formation professionnelle maritime.**

Les deux établissements scolaires concernés à La Réunion sont l'**école d'apprentissage maritime (EAM)** pour la formation initiale et continue et, depuis août 2020, le **lycée professionnel Léon de Lepervanche** pour la formation initiale des marins de demain, qui préfigure le **lycée de la mer attendu en 2027**.



Pour que tous les usagers puissent profiter de la mer

Concilier les usages en mer

- ▶ Permettre à chacun de **s'adonner aux loisirs nautiques en toute sécurité.**
- ▶ Encadrer les **manifestations nautiques** et accompagner de projets relatifs aux **activités maritimes**
- ▶ Promouvoir l'économie locale, garantir la sécurité et préserver les **écosystèmes marins.**



Pour une économie maritime durable

À la faveur du développement de l'**économie bleue**, l'accompagnement des politiques publiques maritimes devient essentiel, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel.

Le **Document stratégique de bassin maritime** pour la Réunion, Mayotte, les Australes et les Eparses a été arrêté en décembre 2020 à la suite d'un vote unanime des membres du **Conseil maritime ultramarin de bassin sud océan Indien (CMUB SOI)**. Il rassemble les représentants des acteurs du monde maritime. Sur la base d'un diagnostic partagé, ce document décrit les **orientations et principales actions d'une politique maritime de l'État et des autres acteurs pour la période 2021-2026** à l'échelle du bassin.

La DMSOI anime le CMUB qui est consulté dans les projets maritimes d'importance. En 2023, le CMUB s'est réuni en septembre pour traiter deux sujets :

- Les enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité face aux changements globaux.
- L'économie bleue.



Régulation et surveillance des usages

La réglementation et le contrôle des activités maritimes pour préserver le milieu marin et l'économie locale

Plan bisannuel de surveillance et contrôle des pêches, de l'environnement marin et de la sécurité des activités maritimes autour de La Réunion et des TAAF:

- ▶ Lutte contre les **activités de pêche illégale** dans le canal du Mozambique;
- ▶ Lutte contre la **mise sur le marché des produits de la pêche de loisir** à La Réunion;
- ▶ Encadrement de la **pêche des bichiques**;
- ▶ Observation respectueuse des **cétacés et des tortues marines...**

Régulation des usages et activités en mer: respect des règles de sécurité (vitesse, équipements de sécurité) et de protection de l'environnement (tortues, cétacés, coraux...).

Gestion du **domaine public maritime** pour les installations en mer.

97 saisies d'engins et de captures de pêche

22 suspensions de permis de bateau de plaisance à moteur pour 2 à 12 mois

95 amendes d'un montant allant de 150 à 1500€.

24 retraits de cartes de pêche traditionnelle de loisirs dans la réserve naturelle nationale marine



La réglementation et le contrôle des activités maritimes pour préserver le milieu marin et l'économie locale

Pour la réalisation de ses missions, la DMSOI s'appuie sur l'ensemble des services et unités compétents : **surveillance satellitaire constante, Marine nationale, gendarmerie maritime, gendarmerie nationale, office français de la biodiversité, gardes de la réserve naturelle marine de la Réunion, agents et contrôleurs des pêches des TAAF...**

Elle dispose en outre d'une **unité littorale de contrôle (ULAM)** créée en mai 2021 et d'un **patrouilleur hauturier (Osiris II)**, régulièrement engagé dans des actions de coopération avec les pays voisins. Et, enfin, la DMSOI est bien sûr en relation étroite avec les **parquets** des tribunaux compétents pour la mise en œuvre des **sanctions pénales** et leur bonne articulation avec les **sanctions administratives** qu'elle prend.

Le soutien économique des marins et projets maritimes

Accompagner les activités maritimes

Demandes de subventions

- européennes : **FEAMP** - fonds européen des affaires maritimes et de la pêche)
- nationales (**France relance**, **FIM** -fonds d'intervention maritime)
- déconcentrées (**CCT** – contrat de convergence et de transformation)
- mesures d'aides ponctuelles (plan de résilience d'aides au carburant pour la pêche).

Pêche professionnelle

16 316 125€ d'aides FEAMP à l'investissement 2014-2023

12M€
Union
européenne

2,7M€
Etat, dont
0,7M€ CCT

1,3M€
Région

4M€ d'aides "arrêts temporaires Covid"

1M€ Etat

3M€ FEAMP

42,3M€ de Compensation des surcoûts (aides UE)

Aides au carburant (Ukraine)

Depuis mars 2022: 1 035 010€ d'aides versées à 91 armateurs



Fonds d'intervention maritime 2023

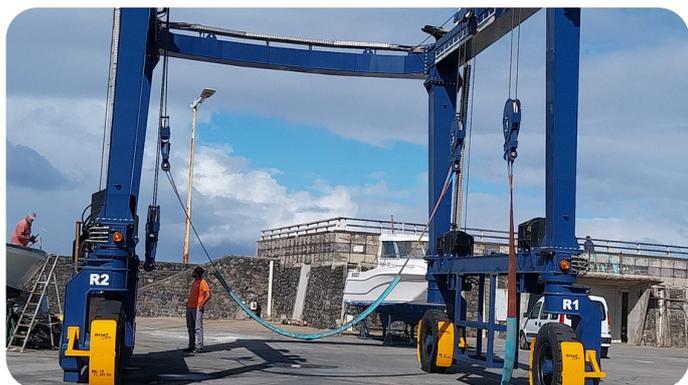
- **CEDTM (Centre d'étude et de découverte des tortues marines)** : accompagnement et suivi des activités de vision des baleines. Subvention: **250 000 euros**.
- **RNMR (Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion)** : projet de label pour les professionnels du tourisme et des activités nautiques et autres activités en lien avec la mer sur le territoire de la réserve. Subvention : **30 000 euros**.
- **Escapade plongée** : soutien à l'aménagement d'un centre professionnel de formation en hyperbarie. Subvention : **50 000 euros**.

La DMSOI au cœur de l'économie bleue durable

Une action renforcée pour la pêche maritime

- **Tutelle de l'organisation professionnelle (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins)**, et instruction de la création de la première organisation professionnelle à La Réunion: O2PC: association de préfiguration de l'organisation de producteurs des palangriers côtiers de La Réunion.
- Suivi des **obligations déclaratives** des pêcheurs, enjeu majeur de la politique commune européenne des pêches
- Participation aux **organisations régionales de gestion des pêches**: commission thonière de l'océan Indien (**CTOI**), accord sur les pêches dans le sud de l'océan Indien (**APSOI**)...
- Lancement d'une **étude visant à proposer les bases scientifiques de gestion des stocks de poisson et des espèces de poissons menacés**

L'économie bleue génère une valeur ajoutée de 485 millions d'euros, soit **2,6 % du PIB de l'île**. Le **Grand port maritime** occupe une place prépondérante.



Un régime de minimis pour le renouvellement de la flotte



Peu après la visite à La Réunion de Mme **Charlina Vitcheva, directrice générale des affaires maritimes de la pêche à la commission européenne**, en novembre 2023, la commission européenne a adopté le 4 octobre une modification du règlement dit "de minimis" pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette modification inclut notamment le soutien aux pêcheurs dans les RUP pour moderniser la flotte.

Virginijus Sinkevicius commissaire européen en charge de l'environnement, des océans et de la pêche était présent du 12 au 14 novembre 2023 afin de débattre des questions liées au renouvellement de la flotte de pêche et des mesures de soutien aux pêcheurs ainsi que de la biodiversité marine dans les régions ultrapériphériques. Le DGAMPA (Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture) présent à cette occasion a signé la convention attributive de subvention pour le projet de label pour les professionnels par la RNMR.

En 2023, en cohérence avec le plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche de la Réunion (PROEPP), de nouveaux investissements ont été installés sur le Port de Saint-Pierre. Un portique élévateur à bateaux, l'agencement en libre-service de la station d'avitaillement en carburant et l'installation de 2 pylônes de balisage pour signaler l'entrée du port ont ainsi été réceptionnés.

La sécurité des navires

Le **Centre de Sécurité des Navires**, réalise des visites de sécurité sur :

- les navires professionnels français : navires à passagers, navires de charge, navires de pêche, navires de plaisance à usage commercial, etc.
- les navires étrangers en escale au Port (La Réunion) et à Longoni (Mayotte) dans le cadre du Contrôle par l'État du Port au sein du Memorandum d'entente de l'océan Indien

Il garantit le respect des conventions internationales et des réglementations européennes et nationales en matière de **sécurité des navires, habitabilité, prévention des risques professionnels et prévention des pollutions.**

Il mène également des audits relatifs essentiellement à la **certification sociale (droit du travail maritime)**, à la **sûreté et à la gestion de la sécurité à bord.**

Une analyse de risque pour cibler les visites

Dans le cadre de la réforme des affaires maritimes, et dans une logique de modernisation de l'administration, les navires de moins de 24 m (hors navires à passagers) peuvent désormais se voir délivrer des **permis de navigation sans limitation de durée** afin de permettre plus de souplesse dans leur suivi (visites moins nombreuses, mais mieux **ciblées**). Le changement de régime a été initié début 2022 et fin 2023, 64 % de la flotte concernée, soit 212 navires, **disposent d'un permis sans limitation de durée.**

Dans la même logique les visites de coques à sec des navires de longueurs **hors tout < 12m** (hors navires à passagers) sont dorénavant du ressort des armateurs qui ont l'obligation de produire une attestation de contrôle.

440 visites de sécurité en 2023

169
visites
périodiques

43
contrôles
par l'Etat du
Port (PSC)

15
audits de
certification
sociale



En 2023, suite aux constatations de défauts majeurs, 2 inspections au titre de contrôle par l'État du Port se sont soldées par une **immobilisation du navire à quai.**

En 2023, le CSN a mis en service 20 navires dont 2 rouliers à passagers (bacs amphidromes) de 59m de long construits à Maurice par le chantier CNOI pour le compte de STM à Mayotte.

La sécurité en mer

Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et Sauvetage Sud Océan Indien (CROSS SOI), ouvert en permanence, assure dans ses zones de responsabilité, 4 missions principales:

- la coordination des missions de sauvetage en mer;
- la surveillance de la navigation maritime;
- la surveillance des pollutions marines;
- la diffusion de renseignements de sécurité maritime



Le sauvetage en mer et l'assistance aux navires

- Veille permanente à partir de tous les systèmes de communication prévus par le système mondial de détresse et de sécurité en mer (radio VHF et MHF, téléphonie mobile et satellitaire, balises de détresse)
- Réception des alertes de détresse des usagers de la mer, ou relayées par des témoins.
- Mise en place et coordination de dispositifs de secours adaptés en cas de détresse en mer dans les 5,6Mkm² sous sa responsabilité

En fonction de la situation, le CROSS détermine et engage les moyens les mieux adaptés au secours à réaliser :

- Moyens de l'État : patrouilleurs et vedettes des affaires maritimes, navires et hélicoptères de la gendarmerie ou de la Marine nationale, avions de l'armée de l'Air, personnel médical du SAMU, intercepteurs et vedettes de la gendarmerie maritime.
- Vedettes et bénévoles de la SNSM (société nationale de sauvetage en mer)
- Moyens des collectivités locales: embarcations et sauveteurs des services départementaux d'incendie et des secours (SDIS), maîtres nageurs sauveteurs des postes de plage...
- Tout navire se trouvant à proximité d'une situation de détresse.

337 opérations de secours coordonnées en 2023 dont :

269
Personnes secourues

387
Personnes assistées

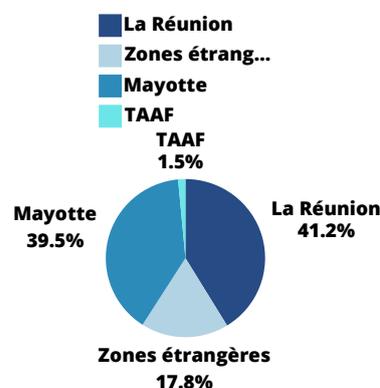
25
Personnes décédées ou disparues

97 opérations d'assistance aux biens en 2023 dont :

69
Avaries de propulsion

1
Démâtage de navire

Répartition géographique des opérations



Tendances observées en 2023

A Mayotte: 70 % des opérations de secours sont liées à l'immigration clandestine.

Au large de la Réunion :

- Les chutes à la mer depuis la côte rocheuse sont la première cause de mortalité.
- Hausse significative du nombre d'opérations d'assistance aux biens, +73% ;

Dans les TAAF: Augmentation du nombre de courses à la voile passant dans la zone qui présente des conditions météorologiques souvent difficiles.

La surveillance de la navigation et des pollutions marines

Anticipation des risques:

- **interrogation des navires** qui transitent à moins de 50 milles de La Réunion ;
- étude des **clichés satellitaires européens**;
- détection de situations anormales.

Surveillance générale du trafic maritime dans les eaux françaises du sud de l'océan Indien

En 2023:

- **130 navires détectés en avarie** et suivis
- **283 situations anormales** (vitesse réduite, route erratique) ou comportements dangereux (route d'échouement, défaut de veille) détectés
- **53 signalements de pollutions**, dont 5 confirmées.



dématage d'un voilier de course dans les 40èmes rugissants à 270 nq au nord de l'archipel de Crozet. le 22 décembre.

Forte dépendance du commerce maritime au contexte géopolitique : hausse du trafic de pétroliers dans l'océan Indien dans un contexte de ré-organisation complète du commerce mondial d'hydrocarbures en réponse aux sanctions européennes contre la Russie.

La gestion des risques maritimes en coopération

Les **flux maritimes** transitant par l'océan indien concernent principalement des matières premières et des denrées alimentaires à destination des grands centres industriels en Asie et en Europe. La **sécurisation de ces approvisionnements** constitue ainsi une **priorité stratégique**.

Plusieurs projets dotés de budgets conséquents sont mis en œuvre dans la région, notamment par:

- l'**Union européenne: projet SWIOFish 2 -« South West Indian Ocean Fisheries and Shared Growth »**, 84,15M\$ sur 5 ans;
- la **Banque mondiale**;
- l'**Organisation des Nations-Unies**;
- la **COI** sur la connectivité maritime
- l'**IORA** («Indian Ocean Rim Association») via son programme de **collaboration régionale** «Maritime Safety and Security», afin de renforcer la capacité de surveillance et de réponse des États côtiers.



La signalisation maritime

- Le **Services des phares et balises** de la DMSOI est en charge du maintien en état d'un total de **120 phares, feux, tourelles et bouées** :
 - **98 pour la Réunion;**
 - **3 pour les îles Éparses;**
 - **19 dans les archipels de Crozet, Amsterdam et Kerguelen**
- Ces signalisations aident **jour et nuit** les navigateurs à évoluer en sécurité à proximité des côtes.
- La principale intervention de 2023 a été le **changement des feux de jetée du port Est avec une portée améliorée.**



Un monument historique de la sécurité en mer: le phare de Bel Air à Sainte-Suzanne

Le phare de Bel Air à Sainte-Suzanne a été érigé en **1845-1846** sur un promontoire naturel. C'est, depuis les années 1970, le **seul phare de l'île de La Réunion** et il n'est pas habité. Le bâtiment a une hauteur de **21 mètres** et, du fait de sa position, il culmine à une hauteur de 48 mètres. Sa portée est de **23 milles (soit 42 km environ)**.

Inscrit monument historique par arrêté du 16 juin 1997, il est **classé monument historique depuis 2012**.

Exposé à l'action de l'air salin cumulée aux intempéries, le phare a été l'objet de désordres divers, entraînant de nombreuses dégradations.



Les travaux financés par le plan de **France Relance** se sont achevés en avril 2023. Ils ont porté principalement sur la réhabilitation structurelle et esthétique de ce phare, la partie à droite de l'habitation a été démolie.

Le but principal de cette réhabilitation était de lui rendre sa configuration originelle, la peinture rouge de la tour répond aussi à cette exigence.

La lutte contre les pollutions marines

En 2020, lors de la pollution générée par le naufrage du Wakashio, du matériel du centre Polmar-Terre de la Réunion a été envoyé en support à l'île Maurice.

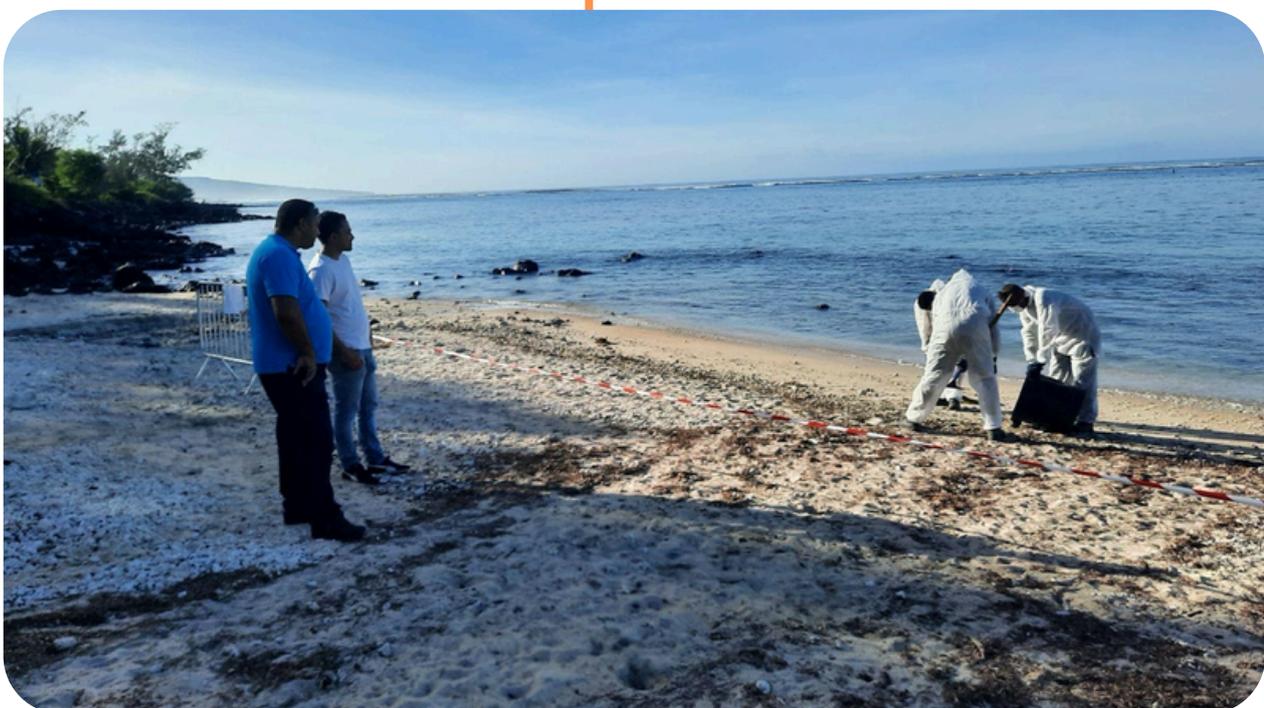
► Le **Service POLMAR**, fort d'une astreinte H24, est en charge de l'entretien et du maintien en condition opérationnelle de **stocks de matériels de lutte contre les pollutions marines**, tenus à la disposition du préfet et des collectivités territoriales en cas de sinistre.

► Plus de 4000 articles sont enregistrés à l'inventaire dont **3500 mètres de barrage à La Réunion, des écrémeurs, absorbants, cribleuses**, etc.



L'équipe de POLMAR est intervenue en décembre 2023 sur la plage de « Trou d'eau », qui s'est retrouvée recouverte de boulettes d'hydrocarbures. Cette plage a été fermée pour nettoyage par un arrêté municipal.

L'équipe a effectué un prélèvement d'échantillon du polluant en vue d'analyses et de poursuites judiciaires.



Moments forts de 2023

27 au 31 mars

Semaine de l'emploi maritime, 5 événements dont des rencontres, Job-dating et présentations de métiers.



23 mai

Les Elles de l'océan, visite de l'OSIRIS II et ateliers d'échange dans le but de promouvoir et de valoriser la place des femmes dans le milieu maritime.

4 juin

Journée de la mer, au Port.



4 au 8 septembre

Visite de la directrice générale chargée des affaires maritimes et de la pêche, Charlina Vitcheva et de la directrice exécutive de l'agence européenne de contrôle des pêches (AECP), Susan Steele.



7 septembre

Inauguration du siège de l'accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI).



12 au 14 novembre

Visite officielle du commissaire européen chargé des océans, pêches et environnement à la Réunion, Virginijus Sinkevičius.

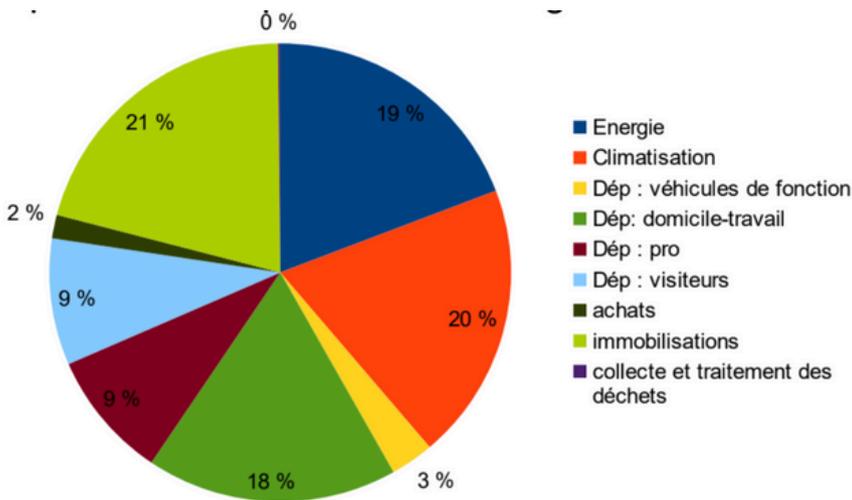
Bien-être au travail

Une inspection en matière de Santé et Sécurité au Travail (SST) a été réalisée du 19 au 22 juin. Le rapport d'inspection fait état de 19 recommandations qui ont donné lieu à la mise en place d'un plan d'action.

La démarche qualité

Certification qualité ISO 9001-2015 pour les missions de sécurité des navires et délivrance des titres de formation professionnelle maritime.

Bilan Services publics écoresponsables (SPE)



Bilan des émissions des gaz à effets de serres :

1. immobilisation (21%)
2. énergie (19%)
3. climatisations (20%)

Économie circulaire :

- mise en place de bannettes à papier.
- mise en place de collecteurs de piles, ampoules et bouchons
- compostage : formation et suivi par cyclea

Mobilité durable :

- Acquisition d'un véhicule électrique
- Installation de l'application "Karos" sur les téléphones des agents volontaires

1



La protection de la santé, de la biodiversité et des écosystèmes :

Prix DEB Appel à projet biodiversité:

1. panneau central,
2. panneaux devant les arbres
3. visite d'une forêt semi sèche.

3



2



DIRECTION DE LA MER SUD OCÉAN INDIEN

Assistants de prévention :

Mirella Miranville
02 62 70 31 40
Yolanda Lozano
02 62 71 15 90
Jean-Paul Dorr
02 62 96 44 45

Service Social Maritime – conseillère sociale

Gaëtane Beylot

Service de santé des gens de mer – médecin des gens de mer

Dr. Morienn Peton
02 62 42 98 44

Service des activités maritimes et du contrôle (SAMC)

Chef de service : Lucas Leperlier

02 62 42 94 31

Adjointe : Audrey Bourdette

02 62 42 94 35

Unité administration des marins et des navires

Cheffe d'unité : Reine-Marie-Maillot

02 62 42 94 32

Navires professionnels et plaisance : Georgette Amony

02 62 42 94 37

Titres étrangers et accompagnement social :

Marie-Pierre Potaya

02 62 42 94 34

Unité contrôle

Chef d'unité : Michel Bernard

02 62 42 94 38

Unité littorale des affaires maritimes (ULAM)

Cheffe d'unité : Laurence Le Bastard

02 62 70 31 37

Adjoint à la cheffe d'unité : Cédric Pruvost

02 62 70 30 38

Agent de contrôle : Bastien Lumet

02 62 42 98 45

Agent de contrôle : Juanita Turpin

02 62 42 98 45

Agent de contrôle : XXXX

Direction

Directeur : Nicolas Le Blanc

02 62 90 19 04

Directeur-adjoint : Yves Vincent

02 62 90 19 00

Mission de la Performance et de la Communication (MPC)

chef de la mission : Stéphane Rivallant

02 62 70 31 00

Chargée de mission : Mirella Miranville

02 62 70 31 40

Chargée de mission : Marie-Edith Minatchy

02 62 70 31 41

Service du Développement Durable

Maritime

(SDDM)

Centre Régional Opérationnel de

Surveillance et de Sauvetage

(CROSS SOI)

Cheffe de service : Laurence Provot

02 62 90 19 03

Adjoint : Robert Mauve

02 62 70 31 30

Pôle d'appui aux filières

Chargée de mission encadrement flotte de

pêche : Juanita Hoarau

02 62 90 19 66

Chargée de mission croissance bleue :

Margaret Payet

02 62 70 31 36

Pôle planification et environnement marin

Chargé de mission des activités maritimes :

Thierry Hoarau

02 62 96 67 61

Chargé d'exploitation de données

géographiques :

Joël Colon

02 62 42 98 44

Référente Qualité :

Géraldine Forgeard

02 62 42 05 32

Référente Service Public

éco-responsable :

Laurence Provot

02 62 90 19 03

Référente égalité

professionnelle et référente

handicap :

Yolanda Lozano

02 62 71 15 90

Secrétariat Général Commun

Référente SGC : Fabienne LOPES

02 62 70 31 39

Accueil : Betsy GAZAR

02 62 42 05 50

Centre de Sécurité des

Navires

(CSN)

Cheffe de centre : Géraldine Forgeard

02 62 42 05 32

Adjoint et chef de l'antenne à

Mayotte : Patrick Bouteloup

02 69 63 82 74

Inspecteurs de la sécurité des navires :

Jérémie Jegou

02 62 42 02 28

XXXX

02 62 42 98 43

Eric Yven

02 62 42 07 22

Service Phares et Balises –

POLMAR

(SPBP)

Chef de service :

Jean-Paul Dorr

02 62 96 44 45

Centre de stockage POLMAR-Terre

Responsable technique du centre :

Stéphane Juppion de Fondaumière

02 62 96 67 62

Agent d'exploitation polyvalent :

Jimmy Lebon

Unité phares et balises

Responsable de l'unité : XXXX

Agent d'exploitation polyvalent :

Jimmy Lebon

Nous contacter et nous rendre visite :

Adresse : 2 Rue Berthollet, Le Port 97420, La Réunion

Standard téléphonique : +262 262 42 05 50

Adresse mail : dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

**Accueil du public du lundi au vendredi de 8h à 12h
Sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi après-
midi de 13h à 16h**